

# Contre les violences faites aux femmes

# MANIFESTONS

**le samedi 25 novembre à 14h30  
à Paris, Place de la République**

*Quotidiennement, des femmes et des jeunes filles, de tous les âges et de tous les milieux, sont en but à des violences à caractère sexiste. Injures, coups, harcèlements sexuels, viols, prostitution, meurtres... ; dans la famille, le couple, la sphère publique, le travail... Face à ces horreurs dont nous ne voyons pas le bout, c'est à nous toutes et tous de réagir. C'est ensemble que nous devons nous mobiliser pour que cesse l'inadmissible.*

## Les raisons de se mobiliser

Pour tous ceux et toutes celles qui ont encore tendance à penser qu'il s'agit d'un sujet mineur qui ne mérite pas qu'on y consacre autant d'énergie, voici quelques chiffres tirés des statistiques de la gendarmerie et de la police nationale qui laissent à réfléchir et les feront peut-être changer d'avis.

En 2004, chaque mois, par leurs conjoints ou leurs concubins, ce sont :

- plus de 13 femmes qui ont été tuées ;
- plus de 8 qui ont été victimes de tentatives d'homicide ;
- plus de 37 qui ont été violées ;
- plus de 2900 qui ont été victimes de coups et blessures... sachant que, pour les deux derniers chiffres, il ne s'agit que de celles qui ont porté plainte.

Alors, combien sont-elles vraiment qui subissent ces violences et restent silencieuses ? Combien devront encore mourir pour que se mobiliser en vaille la peine ?

Ces violences ont lieu parce que les femmes sont encore trop souvent considérées comme inférieures aux hommes. On les insulte, on les cogne, on les viole, on les tue parce que ce sont des femmes !!!

## Pourquoi faut-il une Loi-cadre ?

En France, les lois contre les violences sont dispersées dans différents Codes, ce qui les rend peu visibles et peu efficaces. De plus, elles sont incomplètes.

Un grand nombre d'associations et organisations politiques et syndicales, réunies dans le Collectif National Droits des Femmes, vont proposer de débattre à l'Assemblée nationale d'une Loi Cadre

contre les violences, sur le modèle de celle promulguée par l'Etat Espagnol en décembre 2004. Cette loi proposera toute une série de mesures pour sensibiliser la société contre les violences faites aux femmes, pour aider les victimes, pour punir les agresseurs. Le vote d'une telle loi entraînera un débat public qu'il est essentiel d'avoir et obligera l'État à enfin mettre les moyens financiers et humains pour faire reculer l'inadmissible.

## Les syndicats sont concernés

Dans nos entreprises, alors que nous battons pour l'égalité entre hommes et femmes dans le travail et hors du travail, nous savons bien que cela ne pourra jamais se réaliser tant que ces violences perdureront.

C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires pense que les syndicats et leurs militant-es doivent impérativement se battre sur ce terrain et défendre les victimes de ces violences. C'est pourquoi nous soutenons le projet de loi-cadre pour obtenir, entre autres :

- Une protection juridique accrue pour les femmes victimes de violences sexistes et conjugales
- La priorité pour l'accès au logement social des femmes victimes de violences
- La prise en compte par la loi des violences psychologiques et économiques au sein des couples, mariés ou non mariés
- La réglementation des représentations (pub ...) des femmes pour lutter contre les stéréotypes sexistes
- Que soit privilégiées la prévention, la sensibilisation, l'information, la formation, la solidarité auprès des victimes car seules 8 % des femmes portent plainte après un viol !

# Exigeons une loi contre les violences faites aux femmes !